

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 août 2010

CP 10/08-12

L'an deux mil dix, le 30 août à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Beaumont-de-Lomagne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Empociello et Astruc.

**SCP PROMOPYRENE
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
COMMUNE DE MONTECH**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par M. le Directeur de la société coopérative de production HLM Promopyrène destiné à la construction de 6 logements en accession à la propriété situés domaine de Belcante, lieudit Lagafette à Montech.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 778 639 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PSLA	729 446 €
* Fonds propres	49 193 €
Total	778 639 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 729 446 €.

Les conditions actuelles du prêt PSLA à réaliser auprès de Dexia Crédit Local sont les suivantes :

Montant	729 446 €
Montant garanti	510 612,20 €
Durée	7 ans
dont durée phase de mobilisation	2 ans
durée phase d'amortissement	5 ans

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 510 612,20 € soit 70 % d'un montant global de 729 446 €, la commune de Montech se portant garante à hauteur de 30 % par délibération en date du 2 avril 2010 de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la SCP Promopyrène, pour la construction de 6 logements en accession à la propriété situés domaine de Belcante, lieu dit Lagafette à Montech, la garantie du département à hauteur de 70 %, soit un montant de 510 612,20 € pour un prêt PSLA d'un montant de 729 446 € sur une durée de 7 ans réalisé auprès de Dexia Crédit Local ;
- Précise que la commune de Montech accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,